



Multi accueil L'Ile aux Enfants

Projet d'établissement

SOMMAIRE

Partie 1 – Le projet social et de développement durable

- 1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- 1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées
- 1.4 La démarche en faveur du développement durable

Partie 2 – le projet éducatif

- 2.1 Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant
- 2.2 Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants
- 2.3 Les dispositions prises pour assurer le soin
- 2.4 Les dispositions prises pour assurer le développement
- 2.5 Les dispositions prises pour assurer le bien-être
- 2.6 Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- 2.7 Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Partie 3 – Le projet d'accueil

- 3.1 Les accueil proposés
- 3.2 L'hygiène et les changes
- 3.3 L'alimentation
- 3.4 Le sommeil
- 3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques
- 3.6 L'encadrement de la structure et des enfants
- 3.7 La communication

Partie 1 Le projet social et le développement durable



1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

a) Le territoire concerné

Le multi accueil « L'Ile aux Enfants » est implantée à Chaussin et accueille des enfants de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

La Plaine Jurassienne regroupe 21 communes réparties sur 2 cantons. Elle a été créée en décembre 2001.

b) Les indicateurs démographiques

La Plaine Jurassienne compte 9181 habitants en 2018.

On dénombre, au 31/12/2020, 215 enfants de moins de 2 ans et 239 enfants de 3 à 5 ans et un taux d'activité parentale avec enfants de moins de 3 ans de 75.60%.

La population de la Plaine Jurassienne est en croissance constante (bien que les arrivées soient concentrées sur quelques communes) ce qui permet ainsi d'avoir toujours des jeunes enfants.

Le recensement (2018)

Communes	Population
Annoire	409
Asnans-Beauvoisin	751
Balaiseaux	323
Bretenières	44
La Chainée des Coupis	188
Chaussin	1599
Chemin	353
Chêne-Bernard	73
Gatey	369
Les Essards- Taignevaux	259
Les Hays	346
Longwy sur le Doubs	501
Molay	512
Neublans- Abergement	546
Petit Noir	1105

Pleure	443
Rahon	492
Saint-Baraing	265
Saint-Loup	256
Séligney	80
Tassenières	402

c) Le contexte social

La structure multi-accueil est implantée près du Collège de Chaussin. Elle se trouve dans le bâtiment de la Plaine Jurassienne qui regroupe : le Relais Petite Enfance, une salle de conférence, les bureaux de la Communauté de Communes, la médiathèque, le service de portage repas et la Maison France Services. A proximité se trouvent également la Gendarmerie, le centre des pompiers, l'EPHAD, des commerces (boulangerie, pharmacie, boutiques, coiffeurs, cabinet d'infirmiers, médecins), la Poste. Il a été créé en 20.. une Maison de Santé regroupant différents praticiens : orthophoniste, kinésithérapeute, ostéopathe, diététicienne...

Les parents peuvent donc trouver au même endroit, différents services.

d) Caractéristiques socioprofessionnelles (chiffres 2020)

Le taux d'activité parental est de 75.60% avec enfants de moins de 3 ans et 78.60% avec enfants de 3 à 6 ans.

e) Les autres possibilités d'accueil des jeunes enfants

Il existe sur Chaussin, Tassenières et Molay une Maison des Assistantes Maternelles, sur le Deschaux une micro-crèche. Ensuite, il faudra se rendre sur Tavaux et Dole.

Les parents ont souvent recours à leur famille ou à une assistante maternelle pour faire garder leur enfant.

En Septembre 2022, on dénombrait 59 assistantes maternelles agréées, chiffre en forte diminution.

f) Les écoles maternelles du secteur

Une école maternelle composée de 3 classes fonctionne à Chaussin. Elle accueille les enfants à partir de 3 ans.

Un centre de loisirs sans hébergement est également organisé avec un accueil périscolaire, des mercredis thématiques et un accueil pendant les vacances scolaires.

g) Les objectifs et les moyens

 Le multi accueil en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a pour objectifs :

- D'offrir un accueil tenant compte :
 - ✓ Du contexte social du territoire concerné
 - ✓ Des besoins des familles qui en découlent
- D'offrir un mode de garde collectif qui correspond aux attentes des familles (besoins ponctuels, régulier, travail de poste)
- D'offrir un lieu d'échange et de rencontre pour les parents
- De garantir la qualité de l'accueil
- D'aider les parents à adapter leur activité professionnelle plutôt que de les aider à accéder à un mode d'accueil précis

 Quels moyens ? :

- Faire connaître la structure aux parents
 - ✓ En organisant des porte-ouverte (kermesse, fête de fin d'année, carnaval...)
 - ✓ En publiant des articles dans le magazine de la Plaine Jurassienne.
- Identifier les besoins des familles
 - ✓ En donnant aux familles des questionnaires
 - ✓ En se rendant le plus disponible possible pour être à leur écoute notamment lors de l'inscription de l'enfant et de l'accueil et/ou départ
- Accompagner à la fonction parentale

- ✓ En organisant des cafés des parents, dont une réflexion est en cours en partenariat avec le RPE et la Maison France Services

h) Les partenaires sociaux

L'objectif est de favoriser les liens entre la structure et les différents partenaires sociaux du secteur afin de mieux répondre aux demandes des familles. Pour se faire, il est tout aussi important de connaître ces partenaires (pour pouvoir orienter au mieux les demandes) que de se faire connaître d'eux.

- ❖ La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- ❖ Le Conseil Général du Jura
- ❖ Les communes
- ❖ Le RPE, le centre de loisirs sans hébergement, l'école
- ❖ La sauvegarde de l'enfance

1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

Le territoire dispose d'une Maison France Service sur la commune de Chaussin dans les locaux de la Communauté de Communes. Elle est gérée par l'Association Agate Paysages.

Le service a ouvert ses portes en 2004. Il a été labellisé Relais de Service Public (RSP) en 2007, puis Maison de Services au public (MSAP) en 2016 et enfin Maison France Service (MFS) en 2020.

Elle propose une offre de services complémentaires dans les domaines suivants :

- ✓ **Vie quotidienne** : loisirs, culture, vie associative, service aux particuliers, logement
- ✓ **Emploi et Formation** : recherche d'emplois, offres d'emplois locales, conseil à la rédaction de CV et lettre de motivation
- ✓ **Social et Santé** : Informations, Conseils, contacts avec les professionnels

- ✓ **Accès aux droits et démarches administratives** : informations sur les droits, aides à la constitution de dossiers administratifs CAF, MDPH, CPAM, mise en relations avec les partenaires adéquats, fonds documentaires
- ✓ **Informatique et internet** : accompagnement à l'utilisation de l'outil informatique, mise à disposition de 2 ordinateurs avec imprimantes et connexion internet

Le multi accueil dispose, quant à lui, de 10% de places d'accueil d'urgence, permettant de répondre, comme son nom l'indique, à une situation d'urgence (emploi, congés d'assistante maternelle).

1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

Les familles participent à la vie de l'EAJE à travers différents temps forts dans l'année :

- la semaine Nationale de la Petite Enfance en Mars : les parents sont conviés à s'inscrire à différents ateliers proposés dans la semaine. Cette semaine se clôture par un café des parents.
- la kermesse de fin d'année : les parents sont invités à partager ce moment de convivialité où jeux, photos et goûter sont proposés.
- le spectacle de Noël : les familles sont conviées à un spectacle suivi d'un goûter.

La parentalité n'est pas aujourd'hui investie comme un champ d'intervention par les élus des collectivités sur le territoire de la Communauté de Commune Plaine Jurassienne ; il n'y a en effet aucun service de soutien à la parentalité sur le territoire. Il convient toutefois de noter l'esquisse d'un projet de soutien à la parentalité porté par un collectif d'acteurs du territoire (RPE, EFS, Médiathèque, CD- PMI, MAC) intitulé le « Rendez-vous des familles », temps proposé aux familles (parents et enfants) permettant de renforcer les liens parents-enfants.

Ce champ d'intervention sera donc à intégrer comme un axe de développement sur le territoire sur la durée de la CTG 2022/2026 avec la nécessité de préciser ce sur quoi il apparaît opportun d'apporter des réponses aux besoins des parents du territoire.

1.4 La démarche en faveur du développement durable

Plusieurs champs d'intervention sont en cours de mise en place et de réflexion. La communauté de communes dispose d'un jardin partagé qui s'est vu aménagé un espace de jeux en bois (maisonnette, jeux d'adresse). Ce jardin nous permet de participer deux fois par mois à des ateliers « nature », animés par la personne chargée du développement durable. Le but de ces temps bimensuels étant de sensibiliser les enfants à la biodiversité à travers des activités adaptées à leur âge : jardinage, fabrication de mangeoires à oiseaux...

La crèche s'est vue équiper de lumières à led en 2022.

D'autres actions seront menées en 2023 : tri sélectif, soins des enfants réalisés avec des gants lavables, de l'eau et du savon uniquement, récupérateur d'eau des repas.

Partie 2 Le projet éducatif



2.1 Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

L'Ile aux Enfants est une structure multi accueil proposant aux familles un accueil occasionnel ou régulier. Elle est ouverte aux enfants âgés de dix semaines à quatre ans.

C'est un lieu d'échanges et de communication, un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et un lieu de découvertes.

L'enfant est pris en compte individuellement selon son histoire familiale, sa personnalité, ses désirs, tout en apprenant la vie en collectivité : les règles de la structure, le respect des autres enfants et des adultes, le partage...

Le but premier de l'Ile aux Enfants est de préserver le bien-être des enfants (ainsi que des adultes) en respectant au maximum leurs besoins, leur rythme de vie et leurs rites (sommeil, repas...)

❖ Les Objectifs

Le travail de l'équipe éducative s'organise autour des objectifs suivants

- Proposer aux familles et aux enfants un lieu d'accueil et d'écoute
- Offrir aux enfants un lieu d'éveil dans un cadre sécurisant
- Répondre aux besoins des enfants en prenant en compte leur âge, leur développement, leur sensibilité...
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants
- Favoriser le développement du langage du jeune enfant
- Favoriser la créativité, la curiosité et l'expression de l'enfant
- Soutien à la parentalité

❖ Les Moyens

De nombreux moyens sont mis à disposition de l'équipe pour mener à bien le projet et atteindre les objectifs définis précédemment

1. La structure

Les locaux, implantés dans la Maison Des Services, peuvent accueillir jusqu'à 18 enfants. Elle est composée d'une salle d'accueil et de jeux de 51m², d'une seconde permettant de réaliser des temps d'activités, un coin cuisine aménagée permettant la fourniture des repas et répondant aux

normes HACCP, une salle dite calme, de trois dortoirs, d'un coin change, de toilettes, d'une grande entrée, d'un bureau de direction, d'une buanderie et d'une salle de repos dédiée au personnel.

A l'extérieur se trouve une cour qui permettra aux enfants de faire du vélo, du toboggan quand le temps le permettra. Un jardin dit partagé est également attenant dans lequel les enfants peuvent aller jouer dans les cabanes en bois.

L'équipe éducative de l'Ile aux Enfants souhaite mène une réflexion permanente autour de l'aménagement des locaux. Ceux-ci doivent être sécurisants, accueillants et confortables pour le bien-être de tous.

Enfin, la salle d'accueil est aménagée en petits espaces.

2. L'équipe éducative

L'équipe pédagogique, qualifiée et expérimentée, a pour objectif de favoriser les différents apprentissages des enfants. Le personnel est également partenaire des parents en étant à leur écoute pour répondre à leurs questions et les aider dans leur rôle éducatif.

L'équipe se compose de 7 professionnels

- Une Directrice, éducatrice principale de jeunes enfants (à temps partiel)

Elle a pour fonction d'accueillir et d'informer les parents et le personnel, faisant le lien entre eux et favorisant les échanges. Une de ses fonctions est d'assurer une cohésion dans l'équipe en rassurant et en sécurisant les membres du personnel. En fonction des besoins, elle est amenée à participer à la vie des enfants accueillis. Elle a un pouvoir de décision et de gestion et est garante des différents projets.

- Une éducatrice de jeunes enfants (adjoite de la direction) (à temps partiel)

Elle favorise le développement et l'épanouissement des enfants. Elle assure aux enfants la sécurité affective indispensable à leur développement et à leur équilibre. Elle s'emploie à faire acquérir aux enfants les premières règles d'hygiène, à éveiller leur personnalité, à leur faire acquérir le langage, à guider leurs activités sensorielles et motrice. Elle assure la continuité

éducative des parents dans le respect du milieu familial et socioculturel. Elle repère d'éventuels retards psychomoteurs ou les anomalies de développement afin d'orienter les parents vers des spécialistes.

- Trois auxiliaires de puériculture (2 à temps plein et 1 à 80%)

Elles prennent en charge l'enfant individuellement ou en groupe, collaborent à la distribution de soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant, à son éveil psychique et moteur.

- Deux adjoints d'animation

Elles sont chargées de « seconder » les auxiliaires de puériculture. Elle participe, sous la surveillance d'une auxiliaire, à la vie quotidienne de l'enfant au sein de la collectivité. Elle aide aux repas, aux changes, à la préparation d'activités...

- Un médecin référent

Il intervient de façon ponctuelle. Il a une vue d'ensemble sur le fonctionnement de la structure. Son rôle spécifique est d'ordre médical et préventif. Il peut être amené à donner des conseils aux parents et au personnel.

Le personnel de l'Ile aux Enfants forme donc une équipe pluridisciplinaire qui accueille et vit le quotidien avec l'enfant en respectant son rythme, ses besoins, sa personnalité afin de favoriser son développement, son épanouissement, son affirmation en vue de l'acquisition de son autonomie et de l'apprentissage de sa vie sociale.

3. Les formations

Chaque année, les membres de l'équipe ont la possibilité de se former sur les sujets de leurs choix : soit dans le domaine de la créativité, de l'artistique ou dans le développement de leur pratique professionnelle.

L'ensemble de l'équipe bénéficie également de temps d'analyse de la pratique professionnelle animés par une intervenante extérieure (psychologue), à raison de 6h par an.

2.2 Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

❖ L'inscription

Un premier entretien est réalisé par la directrice ou son adjointe pour échanger sur les besoins des familles et les possibilités offertes par la structure.

Ensuite, la directrice procède à l'inscription de l'enfant tout en présentant aux parents les modalités d'accueil, le règlement de fonctionnement ; la période de familiarisation.

❖ L'adaptation ou période de familiarisation

Ce temps permet à l'enfant de faire progressivement connaissance avec un nouveau lieu de vie et des personnes (personnel encadrant, autres enfants) qui lui sont étrangères. Cette période permet de faciliter son intégration dans la structure et de vivre au mieux la séparation.

Cette adaptation doit faire l'objet de beaucoup d'attention de la part du personnel d'encadrement. Au début, l'enfant vient avec sa maman et/ou son papa (environ trente minutes) puis l'enfant reste seul trente minutes et progressivement son temps de présence sera augmenté.

La durée de cette période d'adaptation ne peut être prédéterminée puisqu'elle doit être adaptée à chaque enfant et à chaque famille. Cependant, elle ne doit pas être réduite à moins d'une semaine.

Au cours de cette familiarisation, l'équipe prendra un maximum de renseignements auprès des parents concernant les habitudes et rythmes propres à l'enfant. En retour, les parents seront informés des « réactions » de l'enfant au cours de la journée.

La période d'adaptation doit permettre d'instaurer un climat de confiance entre l'enfant, l'équipe et les parents.

❖ L'accueil

C'est un moment privilégié où l'encadrement a un rôle important dans une relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. Le professionnel établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Durant ce moment, l'encadrant s'informe sur la journée de l'enfant (heure du réveil, a-t-il bien mangé ? doit-il faire une sieste ?...).

Puis l'encadrant accueille l'enfant dans la salle de vie, lui parle, lui explique que son papa et/ou sa maman doit partir pour aller travailler, l'écoute, le rassure et lui apprend à dire bonjour aux copains et adultes.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses amis.

L'accueil du soir, comme celui du matin, permet de faire le lien entre le milieu familial et la vie à la crèche. C'est donc un moment de communication et d'échanges. L'encadrant transmet aux parents les points forts de la journée de son enfant puis c'est l'heure de se dire au revoir. Il est possible au moment des retrouvailles, qu'un petit temps soit nécessaire pour renouer les liens entre les parents et leur enfant.

3.3 Les dispositions prises pour assurer le soin

Les soins font partie intégrante de la journée de l'enfant, ils reviennent régulièrement. Ainsi l'aménagement de l'espace doit être aussi pensé dans ce sens et des protocoles établis.

La structure dispose d'une salle de change, équipé de 3 plans de change, dont un double, accessible aussi par un escalier amovible. Certains enfants sont ainsi, suivants leur envie et capacité, acteurs de ce moment. Des casiers individuels sont accessibles directement par cette pièce. Les professionnelles ont donc un accès direct et les enfants également. Pour les moyens et les grands, les casiers sont identifiables par une photo, ce qui permet à l'enfant d'être autonome et acteur.

Attenant à cette salle, un espace toilettes, comprend 4 sanitaires séparés par des cloisons colorées, un lavabo avec 2 robinets, des pots et une petite banquette. Chaque toilette dispose d'un distributeur de papier. L'enfant développe ainsi son autonomie et apprend les notions d'hygiène.

Les soins spécifiques (traitements) sont réalisés en collaboration avec les parents et sont réalisés en lien avec un protocole spécifique. Ces derniers nous remettent l'ordonnance du médecin.

Des soins ponctuels peuvent être faits (lavage de nez, arnigel, prise de température...) en lien avec le règlement de fonctionnement. Ces actes sont expliqués aux enfants, il est important de verbaliser afin de rassurer l'enfant.

3.4 Les dispositions prises pour assurer le bien-être

Les enfants sont accueillis dès 7h30. Pour les bébés, il est possible de les recoucher si besoin. A 9h, un verre d'eau et des fruits sont proposés. Cela permet aux enfants qui sont arrivés tôt d'avoir une petite collation en attendant le déjeuner.

2.5 Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée, coin garage...) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Le personnel propose des jeux et des activités dirigées permettant à l'enfant de prendre conscience et de découvrir soi-même, les autres et l'environnement ainsi que de se développer aux niveaux moteur, sensoriel, langagier, social et affectif. Certaines règles sont à respecter (attendre son tour, respecter la consigne du jeu...).

De nombreuses activités sont proposées aux enfants telles que :

- La psychomotricité avec des ballons, des tapis en mousse, des jeux corporels (s'allonger, rouler, danser, courir, sauter...), des vélos...
- Des activités manuelles pour développer la motricité fine avec beaucoup de manipulation « pince » (index et pouce) de pâte à modeler, pâte à sel, découpage, collage, jeux de semoule, de pâtes, peinture...

- Des activités stimulant les cinq sens avec l'utilisation d'instruments de musique, des chants, des comptines, lecture d'histoires, cuisine...
- Des jeux permettant le développement du langage (histoires, jeux symboliques, loto...)

Certaines actions, ponctuelles ou régulières, seront menées en collaboration avec différents partenaires afin de mettre au profit de tous, les compétences de chacun.

- Médiathèque : Un mardi sur deux, les enfants se rendent à la médiathèque. Histoires, comptines, chansons leur sont proposées autour d'un thème mensuel. Pour les plus petits, c'est l'animatrice de la médiathèque qui nous rejoint à la crèche et fait découvrir des livres aux bébés.
- Ecole maternelle : Chaque année, au mois de Mai, les enfants se rendent à l'école maternelle afin de familiariser les enfants à ce lieu qu'ils fréquenteront à la rentrée.
- La grande lessive : La Grande Lessive est une œuvre d'art participatif qui détourne le concept des anciennes « grandes lessives » et le format de papier le plus courant, le A4. Elle prend la forme d'une installation éphémère faite par toutes et tous, un peu partout dans le monde, à partir de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues autour d'un thème commun, en 2022 : « La couleur de mes rêves ». Le but est pour nous l'expression libre, la découverte des couleurs, des sensations, des découvertes des mélanges...Elle s'inscrit dans un projet partagé et commun.
- Le jardin partagé : Lorsqu'il n'y a pas médiathèque, la professionnelle chargée de l'environnement au sein de la communauté de communes propose aux enfants accueillis une animation autour du thème de la nature et sa découverte.
- La semaine de la petite enfance : depuis déjà quelques années, la structure participe à la semaine de la petite enfance qui a lieu chaque année en mars selon un thème défini. Ici encore, différents partenaires peuvent intervenir
- Le RPE de la communauté de communes : Des échanges ont parfois lieu avec les assistants maternels du RPE l'Espace Kangourou notamment au moment de la semaine du goût et de la fête de Noël.

2.7 Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Chaque enfant est accueilli dans son individualité, dans le respect de son identité, qu'il soit fille ou garçon. Il n'y a pas de différence, les jeux proposés sont les mêmes. L'aménagement est fait de manière à proposer des jeux variés et adaptés aux besoins de tous. Chaque enfant a par exemple accès au coin dînette, garage, poupées... : la voiture peut être amenée dans le coin cuisine et inversement. Il y a une réelle liberté d'organisation de l'espace. Il en va de même pour les activités dites dirigées : la danse, jouer au ballon etc...

Partie 3 Le Projet d'accueil



3.1 Les accueil proposés

La structure « L'île aux enfants » propose trois types d'accueil :

- Accueil occasionnel

L'enfant peut fréquenter la structure occasionnellement quelques heures ou demi - journées par semaine.

Modalités de réservation

Un enfant ne pourra pas être accepté au multi-accueil si la structure accueille déjà le nombre d'enfants maximum fixé par l'agrément de la PMI.

C'est pourquoi il est possible de réserver la place de son enfant une semaine à l'avance par téléphone ou en venant à la structure.

- Accueil régulier

L'enfant vient régulièrement à la structure d'une semaine sur l'autre.

Modalités de réservation

- Le contrat régulier lissé

Le contrat tient compte des périodes de fermeture de la structure, des absences prévues de l'enfant et d'un capital d'absences (non limité) anticipé mais non planifié par les familles. Il permet une facturation mensuelle lissée sur la période contractualisée.

- Le contrat régulier réservé

Le contrat permet de réserver des jours de présence où la structure garantit une place à l'enfant. Cependant, la famille s'engage à donner le planning horaire de l'enfant au moins deux semaines à l'avance par écrit ou par mail. Ce contrat est proposé uniquement aux familles qui ont un planning indéterminé et qui ne peuvent pas anticiper le temps de présence de l'enfant sur une longue période. La facturation est mensuelle en fonction des heures réservées, et varie d'un mois à l'autre en fonction du temps de présence de l'enfant.

Quel que soit le type de contrat signé entre la directrice et les parents, ces derniers s'engagent à confier leur enfant conformément au contrat d'accueil personnalisé.

- ↳ Les parents ont l'obligation de prévenir de tout changement de situation. Ainsi, le temps d'accueil défini pourra être révisé en cours de contrat au regard de l'évolution des besoins des familles, dans la mesure de sa compatibilité avec les capacités d'accueil de la structure.

- Accueil d'urgence

Il est possible, sur décision de la Directrice, d'augmenter très ponctuellement la capacité d'accueil de la structure de 15% en cas d'urgence et ce, en respectant les normes d'encadrement imposées par la PMI.

Modalités d'accueil : Les enfants sont accueillis dans la salle principale. Il y a 3 groupes d'âge et les enfants sont en petits groupes à différents temps de la journée, notamment le matin lors de l'activité, de 9h30 à 10h30. Chaque groupe à son espace lors des repas et des siestes.

3.2 L'hygiène et les changes

Elément essentiel du bien-être et de l'autonomie de l'enfant, l'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation motrice (l'enfant sait monter et descendre seul un escalier, la marche est bien acquise...) et psychique (l'enfant sent qu'il a des selles ou des urines, sa couche sale le dérange...).

L'apprentissage du pot ou des toilettes est progressif et géré **en relation avec les parents**. Pour l'aider dans cette nouvelle acquisition, des points de repères sont établis dans la journée (après le repas, avant et après la sieste...).

Il faut savoir également observer les signes révélateurs et être vigilant aux demandes de l'enfant afin de pouvoir répondre au bon moment et de mettre à sa disposition un pot facilement accessible. Après le passage aux toilettes, l'enfant se lave les mains.

Le change des bébés est un moment privilégié où se mêlent jeu, communication et échanges. Tous les gestes sont verbalisés. L'enfant apprend à découvrir son corps. Il a lieu systématiquement à certaines heures de la journée et en fonction des besoins. Les couches sont fournies par la structure ainsi que les produits de soins.

Après les repas, un gant humide est distribué à chaque enfant afin que celui puisse se « débarbouiller » les mains et le visage. Des petits miroirs sont fixés aux murs ce qui permet à l'enfant d'être autonome, de se voir et se découvrir.

3.3 L'alimentation

Depuis le 1^{er} Avril 2018, la structure fournit les repas. Elle travaille avec un prestataire, Le Château d'Uzel, situé à Besançon.

Il propose plusieurs types de menus en fonction des âges.

En cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance, il convient d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé. Il est établi entre la structure, son médecin référent, la famille et le médecin traitant de celle-ci. Selon l'allergie, un menu spécial peut être commandé. Sinon, les parents seront tenus de fournir les repas.

Le lait infantile, l'eau et les biberons sont également fournis. Toutefois, la structure ne fournit qu'une seule marque de lait. Si les parents décident de conserver le lait infantile qu'ils donnent à leur enfant, ils devront donc en informer la directrice et fournir le lait.

Les repas sont réchauffés à la crèche par une personne ayant suivi la formation HACCP.

La collation du matin (un verre d'eau accompagné d'un fruit) est à 9h00.

Le repas du midi a lieu à 11h15.

Le goûter est servi à 15h30. Il est également fourni par la structure qui s'approvisionne dans un supermarché local.

Les menus sont affichés dans le hall d'entrée.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'adulte est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge. L'encadrement favorise **l'autonomie de l'enfant**, le passage progressif du biberon à la tasse puis au verre, de l'alimentation liquide à solide. Progressivement, l'enfant apprend à manger seul, avec les couverts.

Le repas est aussi un moment essentiel de la socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue ; un moment de calme et de détente et un moment d'éducation puisque les enfants apprennent à dire merci, s'il te plaît, se laver les mains avant et après le repas.

Les enfants doivent avoir le temps de manger tout seul sans que le repas dure trop longtemps.

↳ L'allaitement à la crèche

Pour que l'entrée en crèche ne soit plus synonyme de sevrage, l'équipe propose des solutions aux familles qui souhaitent poursuivre l'allaitement à la crèche. Les mères fournissent aux équipes du lait maternel en quantité suffisante, selon un protocole de recueil, de transport et de conservation, issu des recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES). Elles peuvent également se rendre disponibles pour un allaitement sur place en fonction du rythme alimentaire de l'enfant. Un espace dédié leur est proposé.

↳ Le repas des bébés

Qu'il soit nourri au biberon ou à la cuillère le repas à un temps de partage : regards et paroles échangés, portage lors du biberon. L'appétit de l'enfant est variable d'une journée à l'autre et d'un repas à l'autre. L'enfant a la capacité d'exprimer son niveau de faim et de satiété. Dans cette logique, les enfants ne seront en aucun cas contraints de manger ce qui leur est proposé. Les bébés sont nourris en fonction de leur rythme. Le biberon est donné dans les bras et l'adulte verbalise si nécessaire le temps d'attente des autres enfants. La diversification alimentaire se fait en lien avec les parents. Une fois qu'elle a été amorcée par les parents, l'équipe peut à son tour, commencer d'introduire les légumes, fruits puis la viande et poisson. Aucun aliment ne sera donné à la crèche s'il n'a pas été donné au préalable par la famille. Pour le suivi, un tableau est établi.

↳ Le repas des moyens grands

Les plus grands mangent dans la cuisine. Chaque enfant choisit sa place à table. Deux adultes sont présents pour accompagner l'enfant en fonction de sa demande. Depuis le 1^{er} Octobre 2022, la structure a mis en place des plateaux repas. Tout le contenu du repas est servi à l'enfant. Ainsi, les avantages sont nombreux :

- Grande disponibilité de l'adulte pour les enfants. Les professionnels assurent davantage leurs fonctions d'accompagnement auprès du groupe. Il y a moins de manipulation.
- Les échanges sont plus nombreux et l'ambiance plus sereine, plus calme, plus chaleureux

- L'enfant est libre de manger les plats dans l'ordre qu'il veut. Il laisse libre cours à sa curiosité naturelle. Il devient acteur de son repas et est plus enclin à goûter de tout. Cette notion de plaisir est primordiale.
- L'enfant est autonome
Il a une vision globale de son repas
- L'enfant apprend à réguler la quantité des aliments avec son appétit
- La gestion du temps du midi est totalement différente puisque ce sont les enfants qui gèrent la durée de leur repas. La fin du repas se déroule donc de façon échelonnée
- L'enfant utilise tous ses sens : la vue, l'odorat, le goût, l'ouïe et le toucher ! La manipulation lui permet d'évaluer la texture, la température, de développer ses habilités motrices.

Après le repas, les enfants se lavent les mains et le visage avec un gant humide qu'ils déposent ensuite avec leur bavoir dans une corbeille. Des miroirs sont à hauteur d'enfant afin de favoriser l'autonomie.

3.4.....Le sommeil

L'équipe veille à ce que chaque enfant dorme suffisamment et puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme s'il ne veut pas dormir.

Le sommeil est essentiel pour le jeune enfant, et la collectivité peut être source de fatigue (bruit, sollicitations...). Le sommeil permet la récupération de la fatigue nerveuse et physique. Néanmoins, s'endormir n'est pas toujours facile pour l'enfant car cela nécessite de se séparer des jouets, des copains, des adultes et de « lâcher prise ». En collectivité, le sommeil de l'enfant ne sera pas le même qu'à la maison. Pour les bébés, certains ont besoin qu'on les accompagne à s'endormir en les berçant dans les bras ou dans le lit ou simplement en restant près d'eux. Pour les moyens, une personne reste à l'endormissement pour sécuriser l'enfant, l'apaiser, le rassurer, le consoler. Pour les grands, une professionnelle reste en permanence dans le dortoir afin d'éviter que les enfants aillent troubler le sommeil des autres en se levant de leurs lits.

Chaque groupe possède son dortoir aménagé de façon propice au sommeil (volets semi fermés), ce qui permet de respecter au mieux le rythme de sommeil des enfants. La proximité des dortoirs

facilite la surveillance, qui est également renforcée par la présence de babyphone dans chaque dortoir et par une feuille d'émargement, un passage ayant lieu tous les quarts d'heure. Chaque enfant a un lit attitré. Les grands ont un lit de type couchette leur permettant de se coucher et de se lever seuls. Un enfant qui ne trouve pas le sommeil peut être levé, au bout d'un certain temps en fonction de son âge et de ses manifestations (pleurs, agitation). Avant la sieste, l'adulte incite les plus grands à se déshabiller et à ranger leurs affaires dans des petites corbeilles personnalisées à leur nom et avec leur photo, puis il les prépare à un retour au calme et à l'endormissement par des histoires ou des berceuses dans le dortoir. Les dortoirs des bébés et moyens sont équipés de boîte à musique douce et bruits blancs et de veilleuse programmables, afin de favoriser l'endormissement pour les enfants en ayant besoin. Comme pour les bébés, un enfant qui ne trouve pas le sommeil peut retourner dans la pièce de vie. Il suffit parfois de repérer son rythme de sommeil pour mieux s'adapter.

Les levers de sieste se font de façon progressive suivant leur réveil, le respect du rythme de l'enfant étant essentiel. Les plus grands peuvent se lever seuls, puis passer aux toilettes et s'habiller seuls et enfin regagner la salle de vie.

3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

La structure accueille des enfants porteurs de handicap ou encore de maladies chroniques. Une prise en charge spécifique est alors réfléchi, en collaboration avec les parents, les médecins de l'enfant et le médecin référent.

Les acteurs principaux :

Le CAMSP : réunions auxquelles nous sommes conviés avec tous les acteurs médicaux, pour faire le point sur la prise en charge et l'évolution de l'enfant.

Psychomotriciens, kinésithérapeutes, éducateurs : ils sont amenés à venir accompagner l'enfant au sein de la structure ponctuellement. Cela permet également un échange avec les professionnels.

Le CHU : les médecins qui suivent l'enfant peuvent être amenés à nous contacter pour une visite des locaux et nous donner des recommandations quand à l'accueil de l'enfant. Des prélèvements peuvent être faits suivant la pathologie de l'enfant.

Le CNFPT propose également des formations sur l'accueil des enfants en situation de handicap auxquelles les professionnelles peuvent s'inscrire.

Les locaux sont bien sûr aménagés aux normes handicapées.

3.6 Encadrement de la structure et des enfants

La structure dispose d'une équipe pluridisciplinaire comme évoqué en partie 1. La présence de l'équipe s'organise selon un roulement sur 6 semaines. L'arrivée des agents, comme le départ, sont échelonnés sur la journée, assurant la présence du maximum de professionnelles sur les temps forts de la journée, à savoir 6. La septième personne, diplômée auxiliaire de puériculture, assure les remplacements des 3 agents à 80% ainsi que le temps de permanence administrative alloué à la direction. Une psychologue intervient également 6 heures dans l'année pour des temps d'analyse de la pratique.

La structure est gérée par la communauté de communes. Elle est donc sous l'autorité du président, de la vice-présidente en charge de la petite enfance et de la directrice générale des services.

Des intervenants extérieurs interviennent également ponctuellement pour des activités : médiathèque, jardin, spectacle...

3.7 La communication

Les feuilles de transmissions servent de support pour consigner la journée de l'enfant et la restituer chaque soir aux parents.

Des panneaux d'affichage sont également disposés à l'attention des familles pour les informer des évènements de la structure ainsi que le règlement de fonctionnement et divers documents.

Enfin, « la p'tiote gazette » permet aux familles de découvrir le quotidien de leur(s) enfant(s) à travers différents articles, photos, anecdotes et ainsi les informer de la vie de la structure.